

Togo : le MIFA SA annonce des poursuites judiciaires contre des entreprises agricoles

Plusieurs entreprises agricoles togolaises pourraient être prochainement poursuivies. En effet, le Mécanisme Incitatif de financement Agricole (MIFA SA) compte enclencher une poursuite judiciaire contre ces entreprises. C'est ce qu'a indiqué Aristide Agbossoumonde, le Directeur Général de la structure, le mardi 11 octobre 2022 sur la radio Kanal FM.

À en croire, le Directeur Général, certaines structures ayant bénéficié des prêts à travers MIFA et refusent d'honorer leur engagement par rapport aux remboursements de ces crédits.

« Il y a des agrégateurs qui n'ont pas pu rembourser les prêts dont ils ont bénéficié. Nous avons initié des actions en justice pour les obliger à payer ce qu'ils doivent à la société MIFA. Pour certains que nous avons accompagné à ouvrir leur usine qui marche bien, mais ils font preuve de mauvaise foi en refusant de rembourser leur prêt, nous avons enclenché des actions contre eux. Et la justice nous a donné raison. Un délai leur a été donné pour rembourser le prêt, sinon, leur usine sera saisie et confiée à d'autres acteurs. Donc, nous avons plusieurs actions en justice aujourd'hui contre ces acteurs de mauvaise foi », a souligné M. AGBOSSOUMONDE.

Entre août et septembre 2019, le MIFA SA a accompagné les acteurs de la chaîne de valeur agricole à bénéficier des prêts auprès des institutions financières, d'un peu plus de 3,8 milliards FCFA de crédit. Ces fonds ont permis de financer 200 projets avec 51 667 bénéficiaires pour 85 951 emplois créés.